

Lieu d'entraînements :**Salle Paroissiale****74970 MARIGNIER**

Téléphone du responsable en charge de la salle : 06 83 84 62 74 / e-mail : antares.savate@yahoo.fr

Jours et heures d'entraînements :**Savate Forme : Mardi de 19h00 à 20h30** - public : adultes et adolescents à partir de 12 ans**Savate Forme : Mercredi 19h30 à 21h00** - public : adultes de + de 16 ans (Adolescents à partir de 12 ans sur décision du moniteur référent)

Pas d'entraînement durant les périodes de congés scolaires sauf avis préalable du moniteur.

Prix de la cotisation annuelle (du 1^{er} sept. Au 31 août) qui comprend la licence FFSBF&DA:**Tarif unique : 90 euros (un cours par semaine à choisir à l'inscription entre le mardi et le mercredi).**Cette cotisation devra impérativement être réglée à partir de la 2^{ème} séance d'entraînement (1 séance d'essai gratuite jusqu'au 30 septembre) et au plus tard le 31 octobre de l'année sportive.

Un certificat médical (de moins de 3 mois) reconnaissant l'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française est exigible dès la première séance pour les nouveaux adhérents et devra être renouvelé par la suite tous les 3 ans (sauf si interruption de la pratique pendant une saison sportive).

Une autorisation écrite des parents devra être fournie dès l'inscription pour les mineurs (la signature de la licence par les parents tient lieu d'autorisation).

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé.

Pour des raisons de place dans les locaux et afin d'assurer la pratique de l'activité en toute sécurité, le club se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et le nombre de pratiquants par séance.

Tenue et comportement au sein du club :

La tenue sportive doit rester correcte.

L'équipement spécifique à la Savate Boxe Française (gants de boxe, bandes, protections (protège-dents, coquille, protège-tibias, protège-poitrine), chaussures de Savate, corde à sauter) est obligatoire à chaque séance et propre à chacun.

L'équipement spécifique à la Savate Forme (gants de boxe, chaussures de sport, corde à sauter) est obligatoire à chaque séance et propre à chacun.

Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la Savate Boxe Française afin de préserver et de garder en bon état le revêtement de la salle.

Les équipements communs appartenant au club et utilisés lors des séances d'entraînement doivent être remis dans un parfait état d'usage au responsable de l'entraînement après chaque séance.

Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux gracieusement mis à notre disposition par la municipalité de MARIGNIER. Antares Savate Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le lieu d'entraînements ou lors des séances à l'extérieur.

Les adhérents s'engagent à adopter un comportement exemplaire au sein du club, notamment :

- respecter les consignes sanitaires et de sécurité édictées par les dirigeants et les animateurs du club,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de l'association et dans le respect de la laïcité,
- ne pas avoir de comportement dangereux,
- ne pas détériorer le matériel ou les locaux,
- ne pas avoir de propos désobligeants envers les autres membres.

Encadrement :

Les animateurs à votre disposition cette année sont :

Mme Magali LABORIE (moniteur fédéral)

M. Nicolas CORRIAS (moniteur fédéral)

La pratique de la savate boxe française ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, les démonstrations ou les compétitions.

Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'expulser des cours l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non respect du présent règlement. La cotisation reste, dans ce cas, acquise au club.

Pour le conseil d'administration, règlement voté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05/03/2015 et mis à jour au 26/08/2020 (ajustements en lien avec la crise sanitaire Covid-19)

LA PRESIDENTE

Magali LABORIE

